UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 13/07/2021 de 14 h 00 à 18 h 20

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni en séance plénière le mardi 13 juillet 2021 à 14 h 00 sur convocation du Président.

Nombre de membres du CA : 35
Nombre de membres élus présents : 21
Nombre de membres élus ayant donné procuration : 06
Nombre de membres élus absents non représentés : 08
Quorum : 18

Etaient présents :
Membres du Conseil d'Administration :
M. BORDES Laurent
représentant les personnels enseignants chercheurs :
Mme BOLLIET Valérie (en visioconférence)
Mme BOUISSET Christine (en visioconférence)
Mme BUISSON Françoise (en visioconférence)
M. CAPOROSSI Olivier (en visioconférence)
Mme CARRE Hélène (en visioconférence)
M. DAVAIL Stéphane (en visioconférence)
M. DELANGHE Bernard (en visioconférence)
Mme FORERO-MENDOZA Sabine
Mme GOSMANT Martine (en visioconférence)
M. GUIOT François-Vivien (en visioconférence)
Mme LUBY-GAUCHER Monique
Mme MIQUEU Karinne (en visioconférence)
M. RENUCCI Antoine (en visioconférence)
M. SABONI Abdellah (en visioconférence)
M. TESSON Frédéric (en visioconférence)
représentant les usagers :
représentant les personnels BIATSS :
Mme ALAPHILIPPE Muriel (en visioconférence)
M. FASENTIEUX Bertrand (en visioconférence)
M. KONARSKI Igor (en visioconférence)
M. THEPAULT Hervé (en visioconférence)
représentant les personnalités extérieures :
M. LAURAND Régis (en visioconférence)
Etaient absents :
Avaient donné procuration :
M. BLANCHARD Gérard à M. LAURAND Régis
M. HERMES Younis à M. Le Président
Mme LARROUY Isabelle à M. SABONI Abdellah
Mme MAGNET Stéphanie à Mme LUBY-GAUCHER Monique
M. MEYLAN Antoine à M. Hervé THEPAULT
Mme PALISSE Christelle à Mme CARRE Hélène
Etaient excusés :
M. ANSART Théo
M. BOURREL Julien
Mme GUENEBEAUD Célia
M. LAFLAQUIERE Jean-Pierre
M. LECOURT Arnaud
M. MANAUD Corentin
Mme MANSO Marthe
Mme PEREIRA Camille

Point XI- PEDR et cumul de la rémunération (suspension des délibérations du CA 02/10/2014 et partiellement du 27/11/2014)
Le conseil d'administration décide de suspendre pour une période de deux ans à compter du 1er septembre 2021, la délibération du CA du 2 octobre 2014 limitant les heures complémentaires des détenteurs de la PEDR à 50h ETD. Cette période de deux ans est une période test qui permettra d'évaluer à son issue l'impact de la mesure de suspension.
Par conséquent, la règle de cumul des heures complémentaires définie dans la délibération du CA du 27 novembre 2014 est également suspendue dans les mêmes conditions (les autres limitations perdurent).
Les détenteurs de la PEDR sont soumis aux règles en vigueur de limitation des heures complémentaires au sein de l'université.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 06 ABSTENTIONS : 04

Pau, le 15 juillet 2021
Le Président,

Laurent **BORDES**